

**AGENCE** RÉGION DE  
**REIMS**  
**D'URBANISME**  
Développement & Prospective

# NOTE DE TENDANCE

**Évolution des modes de vie et des mobilités :**

Le covoiturage, quand le véhicule particulier se fait  
transport en commun

NUMÉRO #1 - MARS 2015

COVOITURAGE



# NOTE DE TENDANCE

---

## Le covoiturage, quand le véhicule particulier se fait transport en commun.

### l'évolution des pratiques de déplacements

---

#### Deux évolutions sont aujourd'hui à l'œuvre dans le domaine des mobilités :

- Grâce aux outils numériques, les usagers connectés à internet ont la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs mobilités à leur(s) échelle(s). Ils peuvent s'appuyer sur des offres préexistantes (transports en commun, réseaux routiers...) et sur des offres créées de toute pièce pour répondre à leurs besoins spécifiques (covoiturage, autopartage, autostop solidaire, location de voitures entre particuliers...)
- Les services associés aux déplacements sont une composante essentielle des mobilités, au même titre qu'une infrastructure bien entretenue. Ces services sont par exemple : l'information trafic, les boutiques en gares, les vélos en libre-service.

#### Objectif :

- Ces deux évolutions semblent être un terreau fertile à la pratique du covoiturage. Cependant, au-delà des chiffres nationaux ou des études souvent spécifiques, il est difficile de réellement appréhender cette pratique localement.

Cette note a pour ambition de dresser un portrait du covoiturage à travers d'une part les résultats des études déjà produites sur le sujet et d'autre part en mesurant le nombre réels de covoitureurs « au départ de », « passant par » ou « à destination » de Reims.

# REGARD SUR LES PRATIQUES NATIONALES COMBIEN ET QUI SONT LES COVOITUREURS ?

Différentes études menées ces dernières années - Bassin d'emploi d'Alençon en 2010, Grand Lyon en 2013, Les départements de Vendée et des Côtes d'Armor, MAIF 2009 - dressent un portrait d'ensemble des pratiques de covoiturage. Ce portrait est le suivant :

- **Les usagers du covoiturage rechercheraient avant tout des solutions de transport pour leurs loisirs, vacances et sorties.**
- **Les covoitureurs Domicile-Travail ou Domicile-Etudes ne représenteraient pas plus de 20% des usagers de la voiture partagée, et entre 1,5% et 5% des actifs d'un bassin d'emploi donné.**
- **Les départements qui ont aménagés des aires de covoiturage semblent éprouver le besoin de les agrandir. En même temps, les sites internet « locaux » de covoiturage n'attiraient principalement que les covoitureurs pour les trajets Domicile-Travail.**
- **Les covoitureurs seraient une population plutôt jeune, urbaine ou péri-urbaine. Les conducteurs seraient davantage des hommes et les femmes davantage passagères.**
- **Le covoiturage serait alors une pratique plus souvent occasionnelle, pour des grands trajets, mais pourrait, à terme, concerner ¼ des trajets Domicile-Travail.**
- **Il y aurait donc 2 cibles distinctes pour l'organisation du covoiturage : les usagers « au long court » et les usagers « locaux ».**

Les conclusions plus précises de ces études sont détaillées en fin de document.

## Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document sont tirés d'une enquête menée du 16 juillet 2014 au 31 octobre 2014, à partir des informations disponibles sur le site : [covoiturage.fr](http://covoiturage.fr). Les autres sites de covoiturage nationaux étant sensiblement moins fréquentés au moment de l'enquête (de l'ordre de 1 pour 100).

L'objectif est d'estimer le nombre de covoitureurs quotidiens « en lien » avec Reims sur une journée (de 00h à minuit). « En lien avec Reims » signifie « au départ de Reims », ou bien « à destination de Reims », ou enfin « faisant étape » à Reims.

A noter que seuls les covoiturages en lien avec la ville de Reims ont été comptabilisés. Pour des raisons uniquement liées à la qualité des données disponibles, les covoiturages en lien avec les communes de l'agglomération ou du pays rémois n'ont pas été recensés.

## Points d'attention

Le compte des voitures inscrites et donc des covoitureurs potentiels se faisant la veille du départ, et les covoiturages se décidant généralement à la dernière minute, on ne peut pas connaître avec précision le taux réel de remplissage des véhicules. Ainsi, lorsqu'au moment de la mesure il y a encore toutes les places disponibles dans une voiture, cela signifie qu'il n'y a que le chauffeur qui effectuera le voyage. Ce n'est alors plus du covoiturage. Ainsi, le nombre de personnes concernées par le covoiturage pourrait être surestimé.

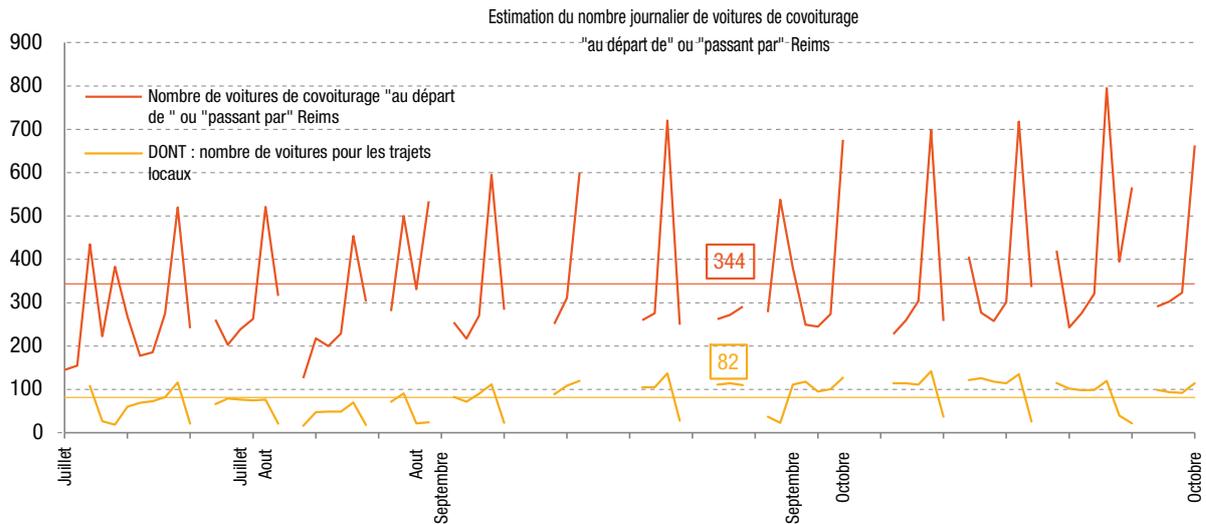
En contrepoint, nous aurions tendance à sous-estimer à la fois le nombre de covoitureurs locaux et nationaux. En effet, au niveau local, les covoitureurs réguliers sur un même trajet se connaissent et s'organisent entre eux sans passer par le site de covoiturage, qui est payant.

Au niveau national, l'estimation du nombre de covoitureurs en lien avec Reims n'étant réalisée que via un seul site internet, nous omettons donc de prendre en compte les covoitureurs qui choisissent un autre site.

Enfin, la qualité et l'exhaustivité des données proposées par le site [covoiturage.fr](http://covoiturage.fr) sont à par-faire. Les informations contenues dans ce document sont donc davantage des ordres de grandeur.

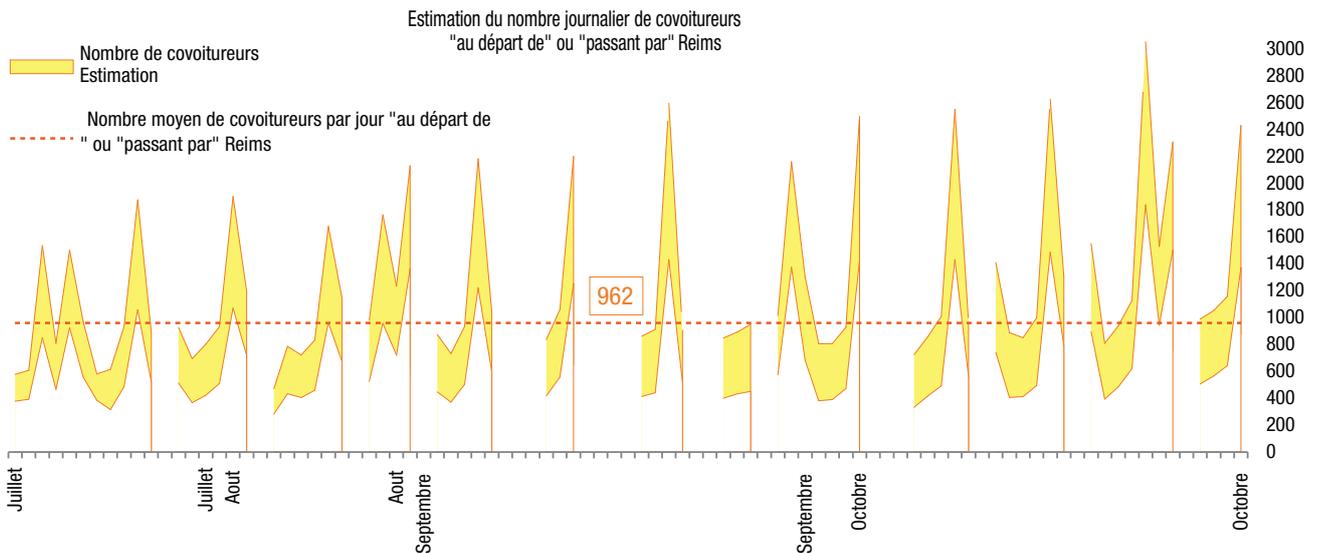


# LE COVOITURAGE : TRANSPORT DE MASSE OU USAGE NAISSANT ?



Entre 126 et 795 véhicules sont concernés par un trajet de covoiturage « au départ de » ou « passant par » Reims sur une journée, soit 344 véhicules en moyenne journalière sur la durée de l'étude.

Ce chiffre correspond globalement au nombre de véhicules particuliers circulant en une journée sur un axe routier au sein d'un quartier résidentiel ou d'une rue de faubourg « secondaire » rémoise.



Parmi les covoitureurs inscrits sur le site de covoiturage.fr pendant la période de l'enquête, on comptabilise entre 283 et 3058 personnes par jour (chauffeurs et passagers), soit 962 personnes/jour en moyenne, pendant ou en dehors des périodes de vacances scolaires.

Cela correspond, en ordre de grandeur, à la fréquentation journalière d'une ligne de bus structurante de Reims Métropole, comme celles desservant le centre-ville. Parmi ces personnes, 168 personnes par jour en moyenne réaliseraient un « trajet local\* ».

\* Méthodologie : le site covoiturage.fr donne accès aux propositions de covoiturage pour les grands trajets et, classés à la suite, les covoiturages « locaux ».

La définition du local pour les administrateurs du site semble être davantage une question de prix du trajet que de distance ou de périmètre(s) administratif(s). De nombreuses « erreurs » ont été constatées lors de la période de l'étude. Par exemple, des trajets Reims/Charleville ou Reims/Troyes figurent tantôt parmi les propositions de covoiturage « grands trajets » tantôt parmi les trajets locaux.

## MISE EN PERSPECTIVE DU LOCAL

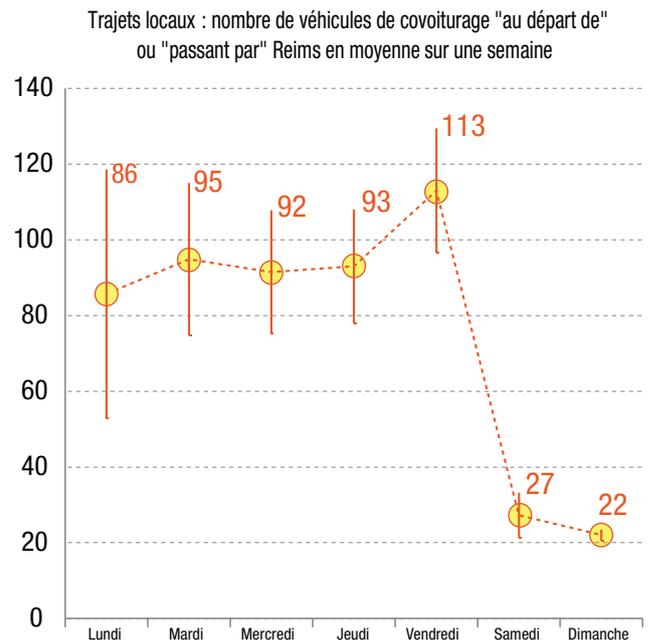
Le nombre de voitures concernées par les covoiturations « locaux » serait de l'ordre de 82 en moyenne, soit 24% de l'ensemble des propositions recensées sur le site (« passant par » ou « au départ de » Reims sur une journée.)

La part des « petits trajets » correspond bien à celle constatée au niveau national. Elle peut sembler faible au regard du flux constaté pour les « grandes destinations », cependant, 2 faits notables méritent d'être soulignés :

1) Ces trajets sont effectués régulièrement. Les offres de covoiturations locales apparaissent sur le site tous les jours, et leur nombre est stable.

2) Les lieux de rendez-vous sont souvent précis : à l'adresse, proche de monuments caractéristiques...

L'illustration ci-dessus fait clairement apparaître le motif Domicile-Travail comme étant le motif principal des déplacements locaux en covoiturage. Ainsi, l'offre en véhicules est forte pendant la semaine et faible pendant le week-end. La gare centrale est rarement utilisée comme lieu de rendez-vous pour ces trajets.



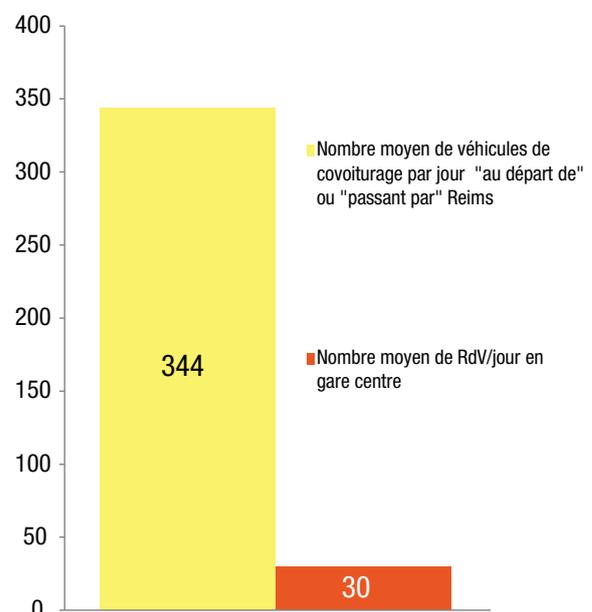
## LES LIEUX DE RENCONTRES : SPONTANÉITÉ, ORGANISATION INFORMELLE ET ROUTINES

Les lieux de rendez-vous des covoitureurs sont difficilement accessibles à l'analyse : les champs correspondants ne sont pas systématiquement renseignés sur internet, et lorsqu'ils le sont, les lieux de rendez-vous peuvent encore évoluer en fonction des besoins et des disponibilités des covoitureurs une fois le contact établi.

On peut constater cependant que les rendez-vous en gare de Reims (parvis et Clairmarais) sont les plus fréquemment cités, mais ne représentent pas plus de 9% de l'ensemble des propositions de covoiturage.

Dans la majorité des cas, les lieux de rendez-vous ne sont pas directement spécifiés sur l'annonce en ligne. Les covoitureurs s'arrangent une fois le contact établi. Le nombre de rendez-vous à la gare semble donc être plus important que celui mesurer.

Ainsi, ce qui prévaut encore pour l'organisation d'un covoiturage est un arbitrage entre les besoins de chacun et les possibilités « offertes » par l'organisation urbaine.

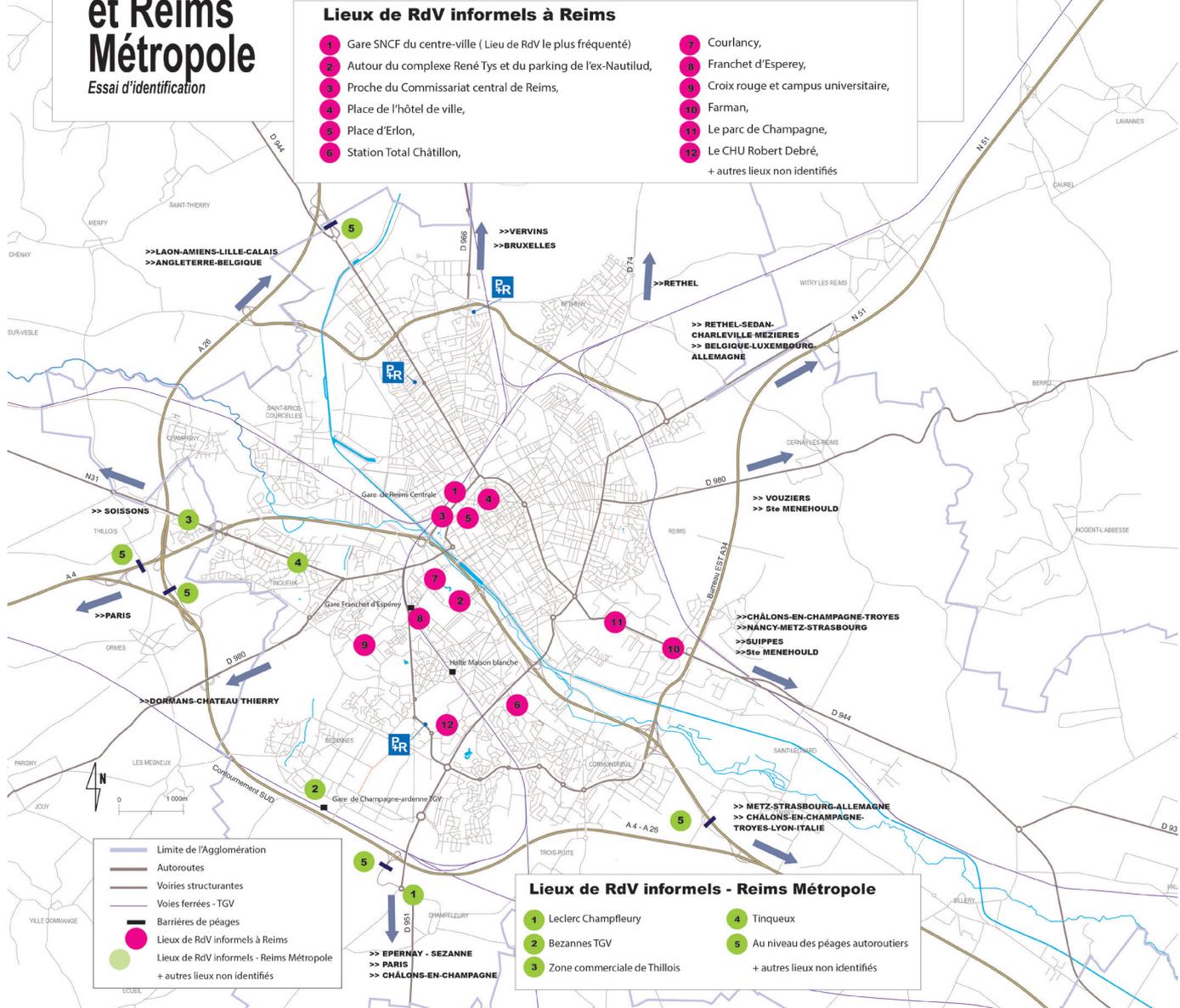


# Lieux de Rendez - Vous des covoiturages à Reims et Reims Métropole

## Essai d'identification

### Lieux de RdV informels à Reims

- |   |  |
|---|--|
| 1 Gare SNCF du centre-ville (Lieu de RdV le plus fréquenté)   | 7 Courlancy,                           |
| 2 Autour du complexe René Tys et du parking de l'ex-Nautilud, | 8 Franchet d'Esperey,                  |
| 3 Proche du Commissariat central de Reims,                    | 9 Croix rouge et campus universitaire, |
| 4 Place de l'hôtel de ville,                                  | 10 Farman,                             |
| 5 Place d'Erlon,  | 11 Le parc de Champagne,               |
| 6 Station Total Châtillon,                                    | 12 Le CHU Robert Debré,                |
|   | + autres lieux non identifiés          |



- Limite de l'Agglomération  
 - Autoroutes  
 - Voies structurantes  
 - Voies ferrées - TGV  
 - Barrières de péages  
 - Lieu de RdV informels à Reims  
 - Lieu de RdV informels - Reims Métropole  
 - + autres lieux non identifiés

### Lieux de RdV informels - Reims Métropole

1 Leclerc Champfleury	4 Tinqeux
2 Bezannes TGV	5 Au niveau des péages autoroutiers
3 Zone commerciale de Thillois	+ autres lieux non identifiés

Les autres lieux identifiés sont diffus, peu fréquemment cités (entre 0 et 2 fois par jour), nombreux et pourtant récurrents au fil des jours, notamment pour les trajets locaux :

- Autour du complexe René Tys et du parking de l'ex-Nautilud,
- Proche du Commissariat central de Reims,
- Place de l'hôtel de ville,
- Place d'Erlon,
- Station Total Châtillon,
- Courlancy,
- Franchet d'Esperey,
- Croix rouge et campus universitaire,
- Farman,
- Le parc de Champagne,
- Le CHU Robert Debré,
- « à l'adresse », c'est-à-dire avec un nom de rue spécifique.

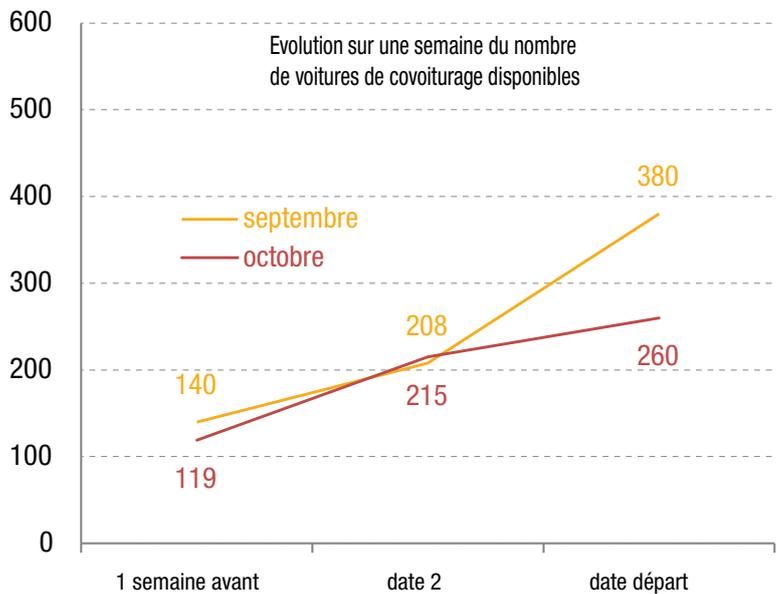
D'autres communes/lieux de l'agglomération sont également concernées par les covoiturages locaux - ces covoiturages n'entrent pas dans le périmètre de l'étude.

- Leclerc Champfleury
- Bezannes TGV
- Zone commerciale de Thillois
- Tinqeux
- Au niveau des péages autoroutiers

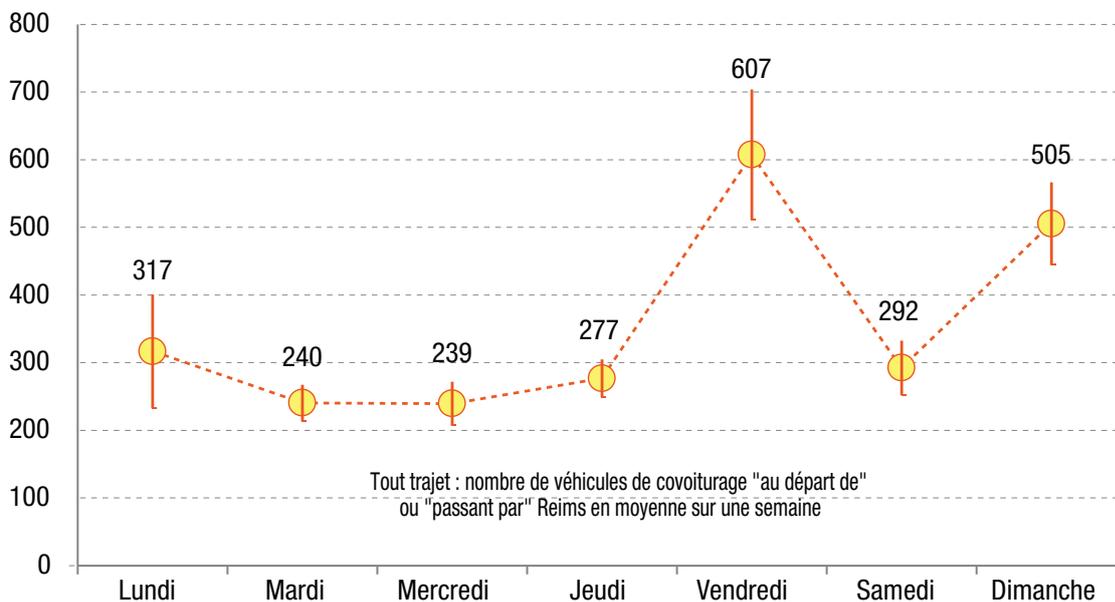
Enfin, bien que le CHU Robert Debré soit utilisé comme lieu de rendez-vous, les parcs relais mis en œuvre dans le cadre du tramway ne sont que très rarement cités (seul le P+R proche du CHU est cité).

Le peu de précisions concernant les lieux de rendez-vous ne permet pas de tirer des enseignements concernant les liens entre transports en commun urbains et covoiturage. Il semble que ceux-ci soient peu utilisés par les covoitureurs, dans la mesure où les lieux de rendez-vous proposés ne font que très rarement référence à une station de tramway ou à un arrêt de bus.

Le manque de précision concernant les lieux de rendez-vous vient de l'aspect spontané du covoiturage. En regardant l'évolution de l'offre de voitures de covoiturage sur le site de covoiturage.fr sur une semaine, il est notable que les trajets en covoiturage s'organisent souvent « presque » à la dernière minute.



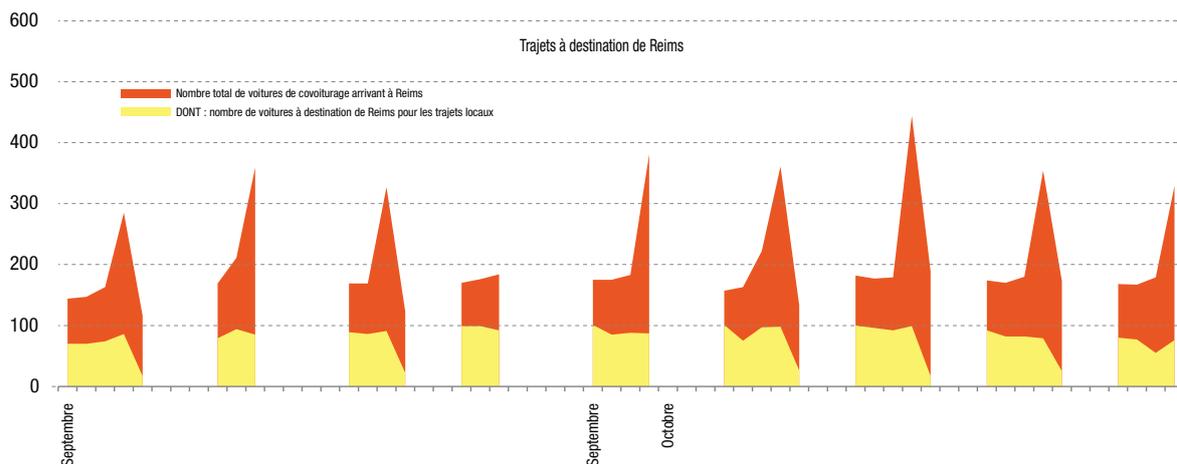
## REIMS : LIEU DE PASSAGE



Le nombre toujours important de covoitureurs passant par Reims en dehors de la période de vacances estivales, montrent que Reims est un lieu de passage clairement identifié, qui semble présenter un intérêt pour les covoitureurs.

En complément, on constate un flux de voyageurs plus importants les vendredis et les dimanches. Il semble donc que Reims soit à la fois un lieu que l'on quitte pour passer le week-end ailleurs, un lieu de passage, mais aussi un lieu où l'on vient pour le week-end.

## REIMS, UN LIEU DE DESTINATION ?



Les informations sur le nombre de voitures à destination de Reims sont à prendre avec du recul, au regard de la façon dont sont structurées les données proposées sur le site internet.

Dans le graphique ci-dessus, il est probable que certains des trajets « à destination de » Reims soient également comptés parmi ceux « au départ de » ou « passant par » Reims.

Toutefois, on note que les trajets locaux à destination de Reims sont également constants dans le temps. Ils sont le fait d'habités qui se rendent à un endroit précis.

Il se produit donc un échange journalier entre un flux de véhicules arrivant à Reims et partant de Reims.

## LES AIRES DE COVOITURAGE

En analysant les retours d'expérience concernant les aires de covoiturage, on remarque d'une part que le département des Côtes d'Armor notamment, pionnier en la matière, a éprouvé le besoin d'agrandir les aires de son territoire. D'autre part, les aires de covoiturations aménagées ciblent davantage les covoitureurs « longues distances ». Elles sont plutôt proches des grands axes, sans lien apparent avec le milieu urbain.

En renversant le point de vue, il y aurait un intérêt à rendre attractif ce « lieu de passage », pour le transformer en « destination ».

Ainsi, une aire de covoiturage aménagée de façon à être une porte d'entrée sur l'agglomération aurait tout son sens.

## LES PRATIQUES NATIONALES VUES PAR LES ENQUÊTES

- Une enquête menée en 2010 sur le bassin d'emploi d'Alençon a permis de recueillir les habitudes de 417 salariés (soit 1,3% des salariés du bassin d'emploi. 4000 questionnaires ayant été diffusés, soit un taux de retour de 11,4%) :

1. 9 salariés sur 10 se rendent au travail en voiture et 80% parcourent moins de 20km.
2. 43% ont déjà pratiqué le covoiturage et 55% pour les trajets Domicile-Travail.

→ Le covoiturage Domicile-Travail concernerait alors de façon spontanée une centaine de personnes sur un bassin de plus de 30 000 personnes.

- Deux enquêtes commanditées par le Grand Lyon, montrent que :

*Enquête auprès des habitants :*

1. Environ 50 personnes sur 1000 covoiturent pour les trajets Domicile-Travail, soit entre 24 000 et 42 400 personnes (sur les 662 200 actifs du territoire).
2. Le motif Domicile-Travail ne représente que 19% des covoitureurs, alors que les vacances et les sorties représentent respectivement 27% et 25% des covoitureurs.

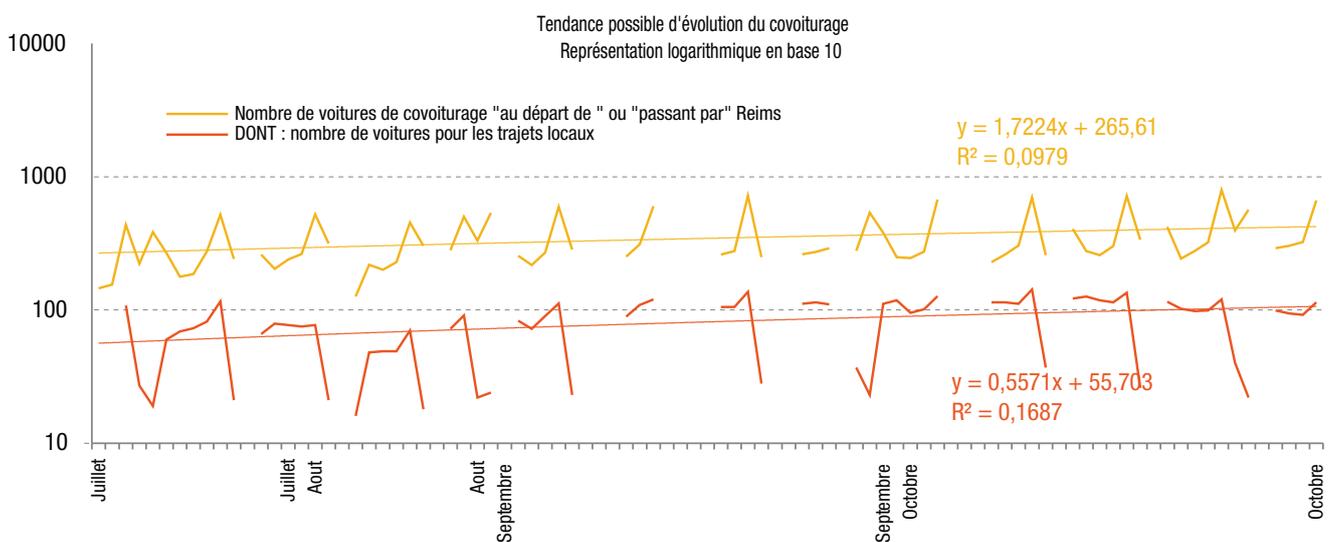
# CONCLUSION

La pratique du covoiturage, pour les habitants du territoire rémois, est en train de devenir un outil de mobilité comme un autre.

La demande autant que l'offre pour les grands trajets reste constante en dehors de la période de vacances estivales, et il semble, au regard du graphique ci-après, que la tendance soit à l'augmentation du nombre de personnes concernées par cette pratique.

Pour aller plus loin, il serait possible d'envisager les « parts de marché » de ce mode de transport à partir des relations Domicile/travail sur notre territoire.

En effet, l'intensité des échanges au sein du pays rémois d'une part, mais aussi entre les 3 principales agglomérations du triangle mariais, montre la pertinence d'organiser le covoiturage à l'échelle d'un territoire élargi, non pas en concurrence, mais en interaction avec les autres modes.



→ Le motif principal pour le covoiturage semble être les loisirs, au sens large, tel que le départ en vacances ou une sortie liée à un événement.

*Enquête auprès des inscrits sur le site de covoiturage local :*

1. Seuls 60% des inscrits sur le site de covoiturage covoiturent réellement.
2. L'inscription sur ce site est motivée par le partage des trajets Domicile-Travail.

→ Le site local de covoiturage du Grand Lyon attire principalement des personnes intéressées par le covoiturage sur des trajets Domicile-Travail.

- 5000 trajets étaient proposés en juillet 2014 sur le site de covoiturage du département de la Vendée, et 3000 membres étaient inscrits.
- 4 300 inscrits sur le site de covoiturage des Côtes d'Armor et 36 aires de covoiturage aménagées dans le département.
- Une enquête conduite par la MAIF en 2009 a concerné 2 117 personnes inscrites sur le site de Covoiturage.fr.

1. La majorité des inscrits covoiture de manière occasionnelle, pour les trajets liés aux loisirs.
2. Seuls 10% sont des covoitureurs réguliers, notamment pour les trajets Domicile-Travail.



AGENCE RÉGION DE  
REIMS  
D'URBANISME  
Développement & Prospective

MOLINS DE REIMS

50

50

AT-051-5N

692AZN51

R251  
K 836 HCF

0V-893-YC

8139 ZY 51